



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Etablissements

Question écrite n° 1030

#### Texte de la question

M Alain Madelin attire tout particulièrement l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'application de la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975. Il lui rappelle également l'obligation scolaire prévue dans les différentes législations. Les circulaires du 28 janvier 1982 et du 29 janvier 1983, en vue de la mise en place de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires, n'ont pas permis la prise en compte de tous les besoins. Si, pour un grand nombre de déficients mentaux, selon l'âge ou le niveau d'autonomie, l'intégration scolaire n'est pas réalisable, l'insertion sociale doit en revanche demeurer pour tous l'objectif à atteindre. Pour favoriser cette insertion, les apprentissages de type scolaire sont nécessaires et doivent être assurés par l'intervention d'instituteurs qualifiés au sein des établissements spécialisés. En conséquence, il lui demande de faire respecter la loi et de faire en sorte que soient attribués, notamment aux établissements de la section rennaise des Papillons blancs, les postes sollicités.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La demande de mise à disposition d'enseignants dans les instituts medico-éducatifs de la section rennaise des Papillons blancs a été examinée avec une particulière attention par les services de l'inspecteur d'academie, directeur des services départementaux de l'éducation d'Ille-et-Vilaine. Après avis du comité technique paritaire départemental et du conseil départemental de l'éducation nationale réunis les 12 et 13 septembre 1988, l'inspecteur d'academie d'Ille-et-Vilaine a décidé l'implantation d'un emploi d'instituteur public dans les établissements suivants de la section rennaise des Papillons blancs : IME la Petite Ecole de Rennes ; IME le Baudrier de Saint-Sulpice-la-Forêt ; IME la Baratière de Vitre. Par ailleurs, un emploi sous contrat simple a été créé à l'IME du Regard de Rennes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Madelin Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1030

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juillet 1988, page 2228